

RPT. Je ne fais pas allusion aux bourses, mais à toute une série d'autres charges qui sont passées des communes au canton et tout le monde trouve ceci normal dans les communes. Personne ne s'offusque que les tâches de proximité viennent tout à coup à charge du canton.

Le député Bourgknecht a parlé d'attractivité fiscale. Il est évident que l'attractivité fiscale, en termes de personnes physiques, est importante, mais la première attractivité fiscale pour les entreprises est celle qui les concerne directement. J'ai de la peine à imaginer que cette attractivité fiscale ne soit amenée sur le tapis que par le canton et que les communes s'en désintéressent, alors qu'elles profitent aussi de l'arrivée de nouveaux emplois. Tout le monde en profite évidemment. Si l'on ne travaille qu'au niveau cantonal, nous n'y arriverons jamais.

J'aimerais encore insister sur un point que j'ai évoqué et que le rapporteur a repris, c'est toute la question européenne. Ce n'est pas par hasard si Neuchâtel agit également dans ce sens-là: il ne procédera aux baisses pas tout de suite, mais à l'horizon 2015–2016. A Neuchâtel, c'est aussi les deux niveaux qui agissent pour pouvoir réagir ou pour pouvoir être prêt lorsque d'autorité la Confédération nous expliquera que par la LHID les statuts fiscaux cantonaux particuliers devront être supprimés.

Tout est possible sur le plan technique, mais il s'agit de savoir quel est l'objectif. Pour ma part, l'objectif est de rendre ce canton attractif pour pouvoir créer des places de travail de sorte que l'on puisse continuer dans le mouvement que l'on a aujourd'hui et oublier ces temps où les Fribourgeois devaient s'expatrier dans d'autres cantons, voire à l'étranger, pour trouver des places de travail que l'on ne trouvait pas ici. On commence à inverser un petit peu le mouvement. Je crois que c'est une bonne chose pour nos jeunes que l'on forme très bien dans ce canton, mais qui doivent encore pouvoir y trouver une place de travail, après avoir fini leur formation.

Je vous invite à ne pas entrer en matière sur ces propositions d'amendements.

– Au vote, l'amendement Clément est refusé par 54 voix contre 35 (7 abstentions)

– Adopté.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 35.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/

CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

*Se sont abstenus:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultat de scrutins organisés en cours de séance*

### Un juge ordinaire à 100% (francophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

Bulletins distribués: 98; bulletins rentrés: 95; bulletin blanc: 0; bulletins valables: 95; majorité absolue: 48;

Est élu *M. Michel Wuilleret* avec 51 voix. *M Maurice Guillet* obtient 44 voix.

### Un juge ordinaire à 50% (germanophone) auprès du Tribunal des mesures de contraintes

**La Présidente.** Nous passons à l'élection d'un juge ordinaire 50% de langue allemande auprès du Tribunal des mesures de contrainte. Le préavis du Conseil de la magistrature et celui de la Commission de justice propose la candidature de *M. Felix Baumann*.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le Conseil de la magistrature préavise favorablement la candidature de *M. Felix Baumann*. Les raisons qui motivent le choix du Conseil de la magistrature sont les mêmes que celles développées pour le poste francophone de juge des mesures de contrainte, à savoir une personne qui doit être expérimentée, mûre, et qui aura de la disponibilité pour cette fonction, puisque les décisions sur la décision doivent être prises dans les 48 heures.

*M. Baumann* est actuellement greffier au Tribunal cantonal. Il est parfaitement bilingue et réunit toutes les qualités exigées pour ce poste. Je vous prie donc de soutenir sa candidature.

<sup>1</sup> Préavis pp. 2049ss.